

La Cour des comptes augmente de 141 millions le déficit 2018 de la Wallonie

LE RÉSUMÉ

Le ministre du Budget Jean-Luc Crucke a défendu au Parlement lundi le **projet de budget 2018 de la Région wallonne**.

Invitée à rendre son avis, la

Cour des comptes a émis des **doutes sur les hypothèses** employées par la majorité MR-cdH.

La Cour des comptes va jusqu'à **corriger le montant du déficit** présenté par le gouvernement wallon.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Soirée sous pression pour le ministre wallon du Budget Jean-Luc Crucke (MR) qui présentait lundi au Parlement régional son projet de budget 2018. La dernière critique en date, livrée par la Cour des comptes dans un rapport vendredi soir, a forcément donné le tempo des débats entre les députés de l'opposition et le ministre.

Timing serré pour la réforme fiscale

La Cour reproche notamment une imprécision de la budgétisation de la réforme fiscale en préparation.

Basée autour de la fin de la redevance TV, et d'une série de mesures liées à la fiscalité immobilière, le gouvernement wallon table sur un coût de 150 millions. Plus prudente, la Cour estime de son côté que «l'impact réel de ces mesures reste toutefois difficile à évaluer étant donné qu'il sera influencé par la modification du comportement des redevables suite à leur adoption».

Ce n'est pas la première fois qu'une institution comme la Cour des comptes émet des inquiétudes concernant l'impact réel de la réforme fiscale sur le budget wallon 2018.

Fin octobre, le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie s'était déjà interrogé sur le véritable impact de la réforme fiscale en constatant «que les données permettant une évaluation raisonnable ne sont pas disponibles». Certains experts du Conseil de la fiscalité vont même jusqu'à dire que cette réforme va coûter 200 millions.

Sous pression, le gouvernement wallon doit maintenant jouer avec un calendrier serré pour arriver à lancer sa réforme fiscale dès le 1^{er} janvier 2018. Le timing semble même difficile à respecter depuis le refus du Conseil d'Etat d'examiner le projet de décret fiscal en urgence. Le Conseil d'Etat a maintenant jusqu'au 16 décembre au plus tard, soit trois jours après la dernière séance plénière du Parlement avant les fêtes, pour rendre son avis.

Si une séance plénière pendant les fêtes est exclue, le cabinet du ministre du Budget n'écartera pas de réunir les députés après le 13 décembre. Une autre éventualité envisagée dans l'entourage du ministre libéral serait de recourir à un cavalier budgétaire pour permettre une entrée en vigueur de la réforme dès le 1^{er} janvier 2018. Les débats au Parlement seraient eux reportés à 2018.

Ces scénarios ne tiennent évidemment pas en compte les éventuelles remarques du Conseil d'Etat qui obligerait le gouvernement à remanier sa copie.

DLU au rabiote?

Plus largement, sur l'ensemble du budget 2018, la Cour des comptes estime que les prévisions de déficit sont sous-estimées de 141 millions d'euros. Elle parle ainsi d'un déficit en 2018 de 358 millions et non de 217 millions comme l'espère le gouvernement.

La Cour pointe notamment les recettes attendues de l'amnistie fiscale (DLU-Quater). Le gouverne-

ment wallon a budgété 70 millions de recettes. Un «montant surestimé», critique la Cour qui estime les recettes à 35 millions. Jean-Luc Crucke conteste cette projection. «Le montant de 70 millions était visé par mon prédécesseur. Je suppose qu'il savait comment il faisait.» Le ministre n'écartera cependant pas une modification des critères de la DLU si d'aventure les recettes étaient inférieures.

Crédits non exécutés

Une autre critique de la Cour porte sur la présomption dangereuse du gouvernement qui estime que les 182 organismes pararégionaux ne parviendront pas à consommer 106,4 millions de crédits l'an prochain. Pour se justifier, le ministre a expliqué que le gouvernement a, pour la première fois, anticipé dans l'élaboration du budget un montant de crédits qui ne seront probablement pas exécutés.

On y verra vraisemblablement plus clair au moment de l'ajustement!

358 millions €

La Cour des comptes a revu à la hausse les prévisions de déficit budgétaire pour la Wallonie en 2018. Elle parle d'un déficit de 358 millions et non 217 millions comme programmé par le gouvernement.